

L'Oréal Professionnel Style & Colour Trophy Award

Grande Finale Internationale 2019

Conditions générales

Merci de l'intérêt que vous portez à ce concours (le « **Concours** ») organisé conjointement par la société L'Oréal Suisse SA, société anonyme dont le siège social est situé au Chemin de Blandonnet 10, 1214 Vernier (Suisse), immatriculée au Registre du Commerce du canton de Genève sous le numéro IDE CHE-105.932.029, en ce qui concerne les étapes locales définies à la section 2.2.1 ci-dessous et L'Oréal, société anonyme au capital de 111 623 441,00 EUR dont le siège social est situé 14, rue Royale - 75008 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 632 012 100 en ce qui concerne l'étape internationale définie à la section 2.2.2 ci-dessous, agissant pour le compte de sa marque « L'Oréal Professionnel » (ci-après l'« Organisateur » , « Organisateur corporatif » ou « Nous »).

Veuillez lire attentivement ces Conditions générales (ci-après les « **CGU** »). Elles régissent votre participation au Concours. En participant au Concours, vous acceptez sans réserve et êtes d'accord avec ces CGU.

Les présentes CGU peuvent être obtenues gratuitement par toute personne qui en fait la demande par e-mail auprès de l'Organisateur pendant la durée du Concours à l'adresse styleandcolourtrophy.ch@loreal.com (étapes locales).

Adresse postale :
LP Style & Color Trophy (étapes locales)
L'Oréal Suisse SA
Chemin de Blandonnet 10
Case postale 100
1214 Vernier
Suisse

LP Style & Color Trophy (étape internationale)
62 avenue Charles Pasqua
92300 Levallois-Perret
France

« L'Oréal Professionnel Style & Color Trophy » (le « **LPSCT** ») est un concours international créé par L'Oréal Professionnel afin de permettre aux coiffeurs d'acquérir la notoriété et la reconnaissance de la profession par la création du plus beau total look et de découvrir les talents de demain.

Le cahier des charges 2020 (le « **Cahier des charges** ») impose aux membres de l'équipe (ci-après l'« **Équipe** » ou le(s) « **Concurrent(s)** ») de créer une coloration bien exécutée, moderne, multidimensionnelle et personnalisée pour toutes les femmes du monde, complétée par une belle finition pour un total look s'inspirant des tendances à venir (le « **Look** »). La couleur des cheveux sera le facteur primordial dans tout processus de prise de décision.

Le thème est l'Élégance à la française (le « **Thème** »).
« Soigné » sans être exagéré, audacieux sans être trash.
Un chic sans effort, avec toujours un « petit je ne sais quoi » de français !

Ce Concours comprend des étapes nationales et internationale. Les étapes locales de ce Concours (définies à la section 2.2.1) sont régies par les conditions locales établies par chaque pays participant au Concours, tandis que l'étape internationale de ce Concours (définie à la section 2.2.2) est régie par les CGU suivantes.

SECTION 1 : PÉRIODE

L'étape internationale (telle que définie ci-dessous) de ce Concours se tiendra au printemps 2021 lors de l'événement LP international (date encore à confirmer).

SECTION 2 : PARTICIPATION

2.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1.1 Conditions générales de participation

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Concours est ouvert à tous les coiffeurs ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi à la date de début du Concours dans leurs pays respectifs (en Suisse : 16 ans). Nous pouvons vous demander de nous faire parvenir une copie de votre identité personnelle comme preuve de votre âge.

Les participants âgés de plus de 16 ans mais de moins de 18 ans confirment avoir reçu l'autorisation expresse et préalable de leurs représentants légaux pour participer au Concours et s'engagent à délivrer à l'organisateur du Concours, sur demande, une attestation écrite de leur représentant légal.

Il est interdit aux membres du personnel de l'Organisateur et aux personnes ayant collaboré à l'organisation du Concours et à leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes vivant au même domicile légal) de participer au Concours.

2.1.2 Constitution de l'Équipe

2.1.2.1 L'Équipe participant au LPSCT ne doit pas être composée de plus de trois personnes (3), le coloriste (le « **Coloriste** ») et/ou le coiffeur (le « **Coiffeur** ») d'un même salon (le « **Salon** ») et le modèle féminin (le « **Modèle** »), collectivement appelés l' « **Équipe** ».

Tous les membres de l'Équipe doivent avoir atteint l'âge minimal d'admission à l'emploi à la date de début du Concours dans leurs pays respectifs.

En qualité de Chef d'Équipe, le Coiffeur s'assure au moment de l'inscription au Concours d'avoir obtenu le consentement de chaque membre de l'Équipe et notamment du Modèle pour la captation de son image dans le cadre du Concours, y compris l'exploitation, directe ou indirecte, des prises d'image (photos et vidéos) le concernant à des fins de communication interne (notamment l'utilisation de l'Organisateur pour lui-même ainsi qu'une éventuelle cession des prises d'image à d'autres sociétés du groupe L'Oréal, pour un usage interne exclusivement et pour une durée de 24 mois à compter de la fin du Concours) et externe en rapport avec le Concours et/ou les Produits utilisés, sous toute forme et tout support connu et inconnu à ce jour, intégralement ou par extrait, dans le monde entier, sans aucune limitation et pour tous modes de diffusions, pour une durée de 24 mois à compter de la fin du Concours. Par exploitation, il est entendu notamment le droit de reproduire, publier, représenter, adapter, retoucher, monter, numériser et exposer l'image des membres de l'Équipe. Le terme image recouvre pour sa part l'ensemble des attributs de la personnalité et notamment, l'image fixe ou mobile, le portrait, la silhouette, la voix, le nom, le prénom et activité.

Les membres de l'Équipe doivent rester **les mêmes tout au long du Concours** (de l'étape d'inscription photographique à l'étape de la Finale régionale (le cas échéant), l'étape de la Finale nationale et la Grande finale internationale. Une preuve d'identité, comme un passeport, une carte d'identité ou un permis de conduire, sera contrôlée par l'Organisateur pour vérifier les noms des Équipes. L'Organisateur ne dérogera à cette règle qu'en cas de

circonstances exceptionnelles (comme un décès, une invalidité ou une maladie grave) à déterminer à sa seule discrétion.

Si un membre de l'équipe ne pourra pas se présenter à toutes les étapes, l'Equipe entière est disqualifiée.

Si une Équipe réussit l'étape de la Finale nationale et passe à l'étape de la Grande finale internationale, le modèle, les vêtements, le maquillage et la coiffure doivent rester les mêmes aux étapes de la Finale nationale et de la Grande finale internationale.

2.1.2.2 Le Coiffeur et/ou le Coloriste ne doivent utiliser que des produits de coloration et de coiffage L'Oréal Professionnel sur le Modèle et aucun autre produit.

Les trames, tissages et extensions couvrant au maximum 20 % de la tête en utilisant exclusivement les produits de coloration L'Oréal Professionnel. Aucune perruque complète ou ornement de cheveux ne sont autorisés.

Les Modèles utilisés à toutes les étapes du Concours doivent avoir subi un test d'allergie 48 heures avant l'application de la couleur ou avoir suivi le protocole de sécurité professionnelle de L'Oréal Professionnel.

2.1.2.3. Le Coiffeur et le Coloriste doivent obtenir le consentement du ou des propriétaires du Salon pour participer à ce concours.

Le Salon doit faire de la commercialisation au moment de l'inscription. Si le Salon commercialise des produits L'Oréal Professionnel, il doit être entièrement conforme aux conditions de vente et aux conditions de crédit des produits L'Oréal Professionnel à toutes les étapes du Concours.

2.2. PROCÉDURE DE PARTICIPATION

2.2.1 Étapes locales

Les Étapes locales définies ci-après sont régies par des conditions spécifiques établies par chaque pays participant au Concours, en l'occurrence la Suisse pour les Équipes se trouvant dans ce pays.

2.2.1.1 Étape d'inscription photographique - Phase 1

- Pour cette étape, chaque Équipe prendra une photo représentant le Look réalisé par le Coiffeur et le Coloriste sur le Modèle, correspondant au Thème (la « **Photo** »).
- La Photo doit être en format tiff ou jpeg avec une taille minimale de 3 Mo et une taille maximale de 7 Mo. La photographie doit être un portrait ou être prise de trois quarts.
- La Photo doit être envoyée au pays où se trouve l'Équipe, en l'occurrence la Suisse, afin d'être potentiellement éligible pour la prochaine étape.
- L'équipe doit renvoyer avant le 21 juin à 23 h59 son dossier complet incluant 1 Photo du Look, le formulaire d'inscription rempli, ainsi que les documents relatifs aux droits à l'image.

2.2.1.2 Étape de la finale régionale - Phase 2

Un jury composé de 5-7 experts de la beauté et de la coiffure sélectionnera entre le 21 juin 2020 et le 30 juin 2020 10-12 Équipes inscrites au Concours L'Oréal Professionnel Style &

Colour Trophy Award, sur la base des photos et dossiers complets reçues, afin de pouvoir participer à l'étape suivante, la finale nationale.

Les critères de sélection sont les suivants (attribution de points pour chacun des critères) :

- 50% sur la coloration
- 20% sur le styling
- 20% sur la coupe
- 10% pour le total look

2.2.1.2 Étape de la finale nationale - Phase 3

Parmi les 10-12 équipes sélectionnées afin de participer à la finale nationale, le jury procédera à un classement (basé sur les photos reçues) permettant de désigner l'Équipe (gagnant national) admise à participer à l'étape de la Grande finale internationale du LPSCT ainsi que de distribuer d'autres prix :

- **Prix « Couleur & Coupe » : 1^{er} au 3^{ème} rang**
L'Équipe classée au 1^{er} rang est l'Équipe admise à participer à l'étape de la Grande finale internationale du LPSCT (gagnant national). Si l'Équipe classée au 1^{er} rang n'accepte pas de se présenter à l'étape de la Grande finale internationale du LPSCT, l'Équipe classée au 2^{ème} rang est appelée à prendre sa place. Si l'Équipe classée au 2^{ème} rang n'accepte pas de se présenter à l'étape de la Grande finale internationale du LPSCT, l'Équipe classée au 3^{ème} rang est appelée à prendre sa place.
- **Prix « Couleur » : 1 rang unique**
- **Prix « Styling » : 1 rang unique**
- **Prix « Editorial » (création d'une coupe dite non « commerciale ») : 1 rang unique**
- **Prix « Junior Trophy » : 1 rang unique**
Ce prix est décerné à une Équipe composée uniquement de membres âgés de plus de 16 ans mais de moins de 25 ans.
- **Prix « Vote du Public » : 1 rang unique**
Les photos des 10-12 Équipes sélectionnées afin de participer à la finale nationale sont soumises au vote du public sur la plateforme Facebook de l'Organisateur du Concours pendant une durée définie et communiquée par celui-ci. Chaque internaute est en droit de voter 1 fois par jour par photo et la photo ayant obtenu le plus de votes à la fin de la période de vote l'emporte. Tous abus ou pratiques non intègres comme l'utilisation de robots, l'achat de voix en ligne, le recours à des sites d'entraide ou l'utilisation de plusieurs comptes Facebook sont interdites et auront pour conséquence la disqualification de l'Équipe ayant bénéficié de ces pratiques (cf. également la section 3.1.3 ci-dessous). En cas de doute, l'Organisateur se donne le droit de disqualifier toute Équipe présumée utiliser ces pratiques non intègres, sans qu'un recours de celle-ci soit possible. Dans tous les cas, l'Équipe disqualifiée demeure toutefois éligible en ce qui concerne les autres prix décernés par le jury.

Les prix distribués seront définis et communiqués par l'Organisateur ultérieurement.

Les Equipes gagnantes de la finale nationale seront avisées par écrit et le lot gagné sera expédié à l'adresse indiquée lors de l'inscription en courrier normal, sans exception.

La livraison du lot gagné est de la responsabilité du transporteur. Les lots non reçus, perdus ou égarés ne peuvent en aucun cas être réclamés à L'Oréal Suisse SA.

Aucune correspondance ne sera échangée au sujet des Etapes locales du Concours. Les prix ne sont pas transférables et ne peuvent ni être échangés ni convertis en espèces.

Tout recours juridique est exclu.

La procédure de participation applicable aux étapes locales du Concours est soumise au droit suisse.

Pour tout litige, les participants au concours et/ou les organisateurs déclarent faire élection de for à Genève.

Tout différend dans l'interprétation, la conclusion ou la mise en œuvre des présentes conditions de participation qui ne pourrait pas être réglé par un arrangement amiable, sera soumis aux tribunaux ordinaires du canton de Genève, sous réserve de recours éventuel au Tribunal fédéral.

L'Oréal Suisse SA se réserve le droit d'apporter à tout moment et sans préavis des améliorations et des changements au concours ou au site et de suspendre, d'écourter, de prolonger, d'annuler ou de clore prématurément le Concours en cas de force majeure, de panne technique, de fermeture du site ou de tout autre motif important, notamment si les circonstances l'y obligent. Sa responsabilité ne saura être engagée de ce fait et aucune indemnisation ne pourra lui être réclamée à ce titre.

Il est précisé que la société Facebook n'a aucunement participé à l'élaboration du Concours et n'interviendra pas au cours de son déroulement. Il ne peut donc être présumé de l'hébergement du concours sur les plateformes Facebook et Instagram un quelconque parrainage, partenariat ou association.

La société Facebook n'étant aucunement liée à ce concours, elle ne peut être considérée responsable et ne pourra faire l'objet d'aucun recours de la part des participants.

SECTION 3 : SÉLECTION DES GAGNANTS ET DES PRIX

3.1. DÉSIGNATION DES GAGNANTS DE LA GRANDE FINALE INTERNATIONALE

La Compétition sera jugée par un minimum de cinq leaders de l'industrie de la coiffure sélectionnés par l'Organisateur et le Directeur Technique de l'Organisateur (ci-après les «**Juges**»).

Les 8 Équipes gagnantes seront annoncées au printemps 2021 lors de l'événement international.

Les Équipes gagnantes recevront chacune un prix (le «**Prix**») tel que décrit à la section 3.2. ci-dessous :

1. International Style & Colour Trophy 2020 – Première place
(ci-après le Gagnant global du LPSCT)
2. International Style & Colour Trophy 2020 – Deuxième place
3. International Style & Colour Trophy 2020 – Troisième place
4. International Colour Award 2020
5. International Style & Cut Award 2020
6. International Editorial Award 2020
7. Young Talent Award* (s'il y a des participants de moins de 25 ans)
8. International People's Choice Award (soumis au vote du public sur la page Facebook de l'événement international 2021, comme décrit ci-dessous)

Pour les 7 Équipes gagnantes sélectionnées par les juges, la décision de ces derniers est définitive et aucune correspondance ne sera échangée concernant cette décision.

3.1.1 Critères de jugement pour la Grande finale internationale

Les Concurrents doivent démontrer qu'ils sont en mesure de suivre le Thème tel qu'il est décrit dans le considérant des présentes CGU. Les juges détermineront 7 Équipes gagnantes **en fonction des critères suivants** :

3.1.2.1 Les cheveux

- Les cheveux peuvent être de n'importe quelle longueur, texture ou couleur, mais doivent être inspirants et démontrer des compétences dans la couleur, le coiffage/la coupe et la finition.

- Le travail de coloration effectué sur le modèle doit être techniquement bien exécuté et être une interprétation moderne et conviviale des tendances à venir, mettant en valeur l'expertise et la capacité du coloriste à créer un look unique.
- Les cheveux doivent être dans un état optimal - si les cheveux sont en mauvais état, le modèle ne sera pas considéré comme gagnant.
- Une coupe, si elle est présentée, doit démontrer une compétence technique exceptionnelle.
- Les cheveux ne doivent pas être surchargés de produit de finition.
- Les cheveux doivent être adaptés au visage et à la structure osseuse du modèle.
- Les trames, tissages et extensions couvrant au maximum 20 % de la tête en utilisant exclusivement les produits de coloration L'Oréal Professionnel.
- Aucune perruque complète ou ornement de cheveux ne sont autorisés.
- La couleur des cheveux sera le facteur primordial dans tout processus de prise de décision.

3.1.2.2 Le Modèle

- Les modèles ne doivent pas nécessairement être des professionnelles, mais elles doivent être confiantes, sûres d'elles, « s'approprier » leur look et marcher de manière convaincante sur le podium.
- Les Modèles peuvent figurer sur la page de couverture de la presse professionnelle.

3.1.2.3 Le style des vêtements et le maquillage

- Les vêtements et le maquillage doivent mettre en valeur et compléter le look global que le Coloriste et le Coiffeur ont créé et non pas lui nuire.
- Une équipe de maquilleurs est mise à disposition, le dossier de maquillage sera envoyé via le transfert de dossier L'Oréal par les coordinateurs pays à Tina Abilio-Branco au plus tard le 30 novembre 2020.

3.1.2 Désignation du Gagnant du trophée général

Sur la base des grandes lignes du considérant des présentes Conditions générales, chacun des juges est tenu de choisir parmi les Équipes finalistes internationales un Gagnant du trophée général. Les juges choisissent leur 1^{ère}, 2^e, 3^e places etc. pour chaque Équipe finaliste internationale et indiquent sur leur feuille de notation 1, 2, 3 etc. pour leur classement, 1 étant leur favori et le dernier celui qu'ils aiment le moins.

La moyenne des notes des juges est calculée pour chaque participant afin de déterminer la position de chacun d'entre eux, du premier au dernier, les uns par rapport aux autres. Les 5 (cinq) meilleurs Finalistes internationaux seront sélectionnés et discutés entre les juges qui décideront ensuite à l'unanimité qui doit être classé 1^{er}, 2^e, 3^e parmi les 5 (cinq) premiers. Si les juges ne parviennent pas à une décision unanime, le participant le mieux noté sera désigné gagnant.

Désignation du L'ORÉAL PROFESSIONNEL COLOUR AWARD

Sur la base des grandes lignes du point 3.1.1, en mettant l'accent sur le meilleur travail de coloration

Désignation du L'ORÉAL PROFESSIONNEL CUT & STYLE AWARD

Sur la base des grandes lignes du point 3.1.1, en mettant l'accent sur la meilleure coupe et la meilleure coiffure

Désignation du L'ORÉAL PROFESSIONNEL AVANT- GARDE AWARD

Sur la base des grandes lignes du point 3.1.1, en mettant l'accent sur le meilleur style d'avant-garde

Désignation du L'ORÉAL PROFESSIONNEL YOUNG TALENT AWARD

Sur la base des grandes lignes du point 3.1.1, en mettant l'accent sur le total look et la limite d'âge

Les participants doivent avoir moins de 25 ans (au 1^{er} janvier 2020)

3.1.3 International People's Choice Award

Afin d'intéresser les consommateurs aux looks créés et de démontrer le talent des Équipes participant à la Grande finale internationale, l'Organisateur proposera un People's Choice Award distinct en ligne.

Les Gagnants nationaux qui participeront à la Grande finale internationale verront les Photos de leur Modèle de la Finale nationale téléchargées par l'Organisateur **avant 8h00 (heure de Paris) au printemps 2021 (date à confirmer)** lorsque le vote en ligne sera ouvert.

Le vote restera ouvert en ligne jusqu'à la fin de la Présentation en direct sur scène lors de la grande finale internationale au printemps 2021.

Pendant cette période seulement, tout le monde, y compris les clients, la famille, les amis et même le grand public, pourra voter en ligne pour son Look préféré. Les votes seront publics et feront l'objet d'un suivi quotidien par l'Organisateur pour s'assurer que le vote ne tombe pas sous le coup de pratiques de vote frauduleuses telles que décrites ci-après.

Les pratiques de vote frauduleuses, trompeuses, manipulées, incitées ou irrégulières ne sont pas autorisées et entraîneront la disqualification. Pour éviter tout doute, cela comprend, mais sans s'y limiter, la sollicitation de votes par des méthodes non conventionnelles (par exemple uniquement des groupes d'échange de votes ou l'utilisation de sites Web de tiers) et/ou l'offre de prix (c.-à-d. des traitements de spa) et d'incitatifs (c.-à-d. des services de coiffure à prix réduit ou des sacs de cadeaux à un client) pour les votes, et/ou toute autre pratique de vote irrégulière qui, de l'avis raisonnable du Promoteur, contrevient aux pratiques de vote légitimes.

Vous pouvez légitimement solliciter des votes en faisant connaître votre participation à votre famille, vos amis et vos contacts sur vos profils de réseaux sociaux et via votre salon à vos clients.

L'Équipe de Salon gagnante se verra remettre l'International People's Choice Award 2020 au printemps 2021.

Les Conditions générales complètes seront disponibles sur simple demande par e-mail envoyée à styleandcolourtrophy.ch@loreal.com.

SECTION 4 : CRÉATIONS ORIGINALES ET DROITS DE PERSONNALITÉ

4.1 CRÉATIONS ORIGINALES

Aux fins du Concours, en tant que Concurrent, vous nous autorisez expressément et gratuitement par les présentes à : reproduire, représenter, modifier, adapter (y compris

traduire), transférer et distribuer votre/vos Photo(s) dans le cadre du Concours à toutes fins de communication interne ou externe, y compris la communication d'entreprise (*notamment* le rapport annuel du Groupe L'Oréal, les rapports d'activités du Groupe L'Oréal et/ou de ses filiales françaises et étrangères, les brochures, les lettres aux actionnaires...), ainsi qu'à toutes fins de relations publiques et de presse, et à des fins promotionnelles et publicitaires en relation avec les produits et/ou la marque L'Oréal Paris de l'Organisateur ou des sociétés de son groupe, sur les supports suivants :

- (i) Internet,
- (ii) Presse,
- (iii) Édition,
- (iv) Points de vente (PDV),
- (v) Publicité extérieure,
- (vi) Audio/Audiovisuel
- (vii) Applications, services numériques, Make-up Genius,
- (viii) Plateformes de commerce électronique,

Ci-après les « **Supports médiatiques** ».

Cette autorisation inclut la possibilité pour l'Organisateur corporatif de modifier, d'ajouter et de supprimer des parties de la/des Photo(s) originale(s) à condition que cela ne les modifie pas de manière substantielle.

Cette autorisation est accordée gratuitement à compter de la diffusion initiale au Public de votre/vos Photo(s) via le Site Internet dans le monde entier, sans limitation de nombre ou d'extrait, sur les Supports médiatiques pour une durée de 5 (cinq) ans.

Il est entendu que les Photos peuvent être difficiles à supprimer des réseaux sociaux et des sites de partage de L'Oréal Professionnel et/ou du Groupe L'Oréal (tels que Facebook, Instagram, Pinterest, Tumblr, Youtube, etc.), et les Concurrents acceptent que ces Photos puissent rester sur les réseaux sociaux et les sites Web de partage telles qu'elles ont été initialement publiées, à condition qu'après la période susmentionnée, l'Organisateur corporatif ne puisse pas les republier ou autoriser d'autres personnes à les republier.

Vous déclarez expressément par la présente que vous détenez tous les droits sur la/les Photo(s) transmise(s) à notre attention.

Les Concurrents sont conscients que les Rapports annuels du Groupe L'Oréal sont accessibles sur Internet pour une durée illimitée.

4.2 DROITS DE LA PERSONNALITÉ

Aux fins du Concours, en tant que Concurrent, vous nous autorisez expressément et gratuitement par les présentes à : reproduire, représenter, modifier, adapter, transférer et distribuer votre image dans le cadre du Concours à toutes fins de communication interne ou externe, y compris la communication d'entreprise (*notamment* le rapport annuel du Groupe L'Oréal, les rapports d'activités du Groupe L'Oréal et/ou de ses filiales françaises et étrangères, les brochures, les lettres aux actionnaires...), ainsi qu'à toutes fins de relations publiques et de presse, et à des fins promotionnelles et publicitaires en relation avec les produits et/ou la marque L'Oréal Paris de l'Organisateur ou des sociétés de son groupe, sur les supports médiatiques définis à l'Article 4.1.

Cette autorisation est accordée gratuitement à compter de la date de première utilisation de l'image du Concurrent via le Site Internet dans le monde entier sans limitation de nombre ou d'extrait et pour les Supports médiatiques pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de première utilisation de l'image du Concurrent.

Il est entendu que les documents de communication reproduisant l'image des Concurrents peuvent être difficiles à supprimer des réseaux sociaux et des sites de partage de L'Oréal Paris et/ou du Groupe L'Oréal (tels que Facebook, Instagram, Pinterest, Tumblr, Youtube, etc.), et les Concurrents acceptent que ces documents de communication puissent rester sur

les réseaux sociaux et les sites Web de partage tels qu'ils ont été initialement publiés, à condition qu'après la période susmentionnée, l'Organisateur corporatif ne puisse pas les republier ou autoriser d'autres personnes à les republier.

Le terme « image » s'entend comme l'ensemble des attributs de la personnalité du Concurrent, y compris, mais sans s'y limiter, son image, sa voix, son nom et ses prénoms, sa signature, ses capacités découlant de ses activités professionnelles et de sa ou ses désignations professionnelles.

Vous déclarez expressément par les présentes que vous détenez tous les droits et toutes les autorisations nécessaires à la jouissance paisible par l'Organisateur corporatif des droits cédés aux présentes.

4.3 DIVERS

4.3.1 Toute image fournie par L'Oréal aux Salons gagnants doit toujours être créditée au L'Oréal Professionnel Style & Colour Trophy (#lorealpro # LPSCT20) lorsqu'elle est utilisée à quelque fin que ce soit.

4.3.2 Le Salon et les membres de l'Équipe gagnants doivent être prêts à participer à la publicité accompagnant ou résultant du Concours. Aucune compensation supplémentaire ne sera accordée pour ces activités promotionnelles.

SECTION 5 : INFORMATIONS PERSONNELLES

Les données personnelles collectées pour les besoins du Concours sont traitées par l'Organisateur afin de permettre aux juges de choisir les Gagnants Internationaux.

Les données personnelles sont collectées pour pouvoir envoyer les prix aux Gagnants internationaux de l'Étape internationale.

Les données personnelles des Participants sont conservées par l'Organisateur aussi longtemps que nécessaire (i) pour les besoins du Concours, (ii) pour répondre aux besoins des Participants ou (iii) pour remplir les obligations légales de l'Organisateur.

La durée de conservation des données est basée sur les critères suivants :

- Si vous participez au Concours, vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée du Concours et pendant le temps nécessaire à la remise des prix précédemment mentionnés à l'article 3 ci-dessus.
- Si vous contactez l'Organisateur pour lui demander quelque chose en rapport avec le Concours, vos données personnelles sont conservées pendant le temps nécessaire pour répondre à votre demande.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données qui vous concernent personnellement. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un e-mail à notre attention avec une copie d'une pièce d'identité personnelle (telle que : carte d'identité, passeport ou permis de conduire) à l'adresse suivante : styleandcolourtrophy.ch@loreal.com

Vous reconnaissez par la présente qu'en exerçant le droit de supprimer vos données avant la fin du Concours, vous renoncez à votre droit de participation.

SECTION 6 : RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de l'attribution d'un Prix du Participant, ni encourir une quelconque responsabilité en cas de force majeure ou d'autres événements similaires indépendants de sa volonté et interférant avec l'organisation et la gestion du Concours.

Si des circonstances exceptionnelles l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de reporter, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'annuler ou de suspendre le Concours et la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être recherchée en conséquence.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'une éventuelle insatisfaction des Gagnants concernant leur Prix.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux Gagnants pendant la jouissance du Prix.

SECTION 7 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier ce règlement, *notamment* pour nous conformer à toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification doit être intégrée dans le présent règlement et doit être annoncée par e-mail et déposée auprès de l'huissier de justice identifié à la section 8.

Dans le cas où une clause quelconque des présentes est déclarée nulle ou non avenue, elle n'aura aucune incidence sur la validité du règlement lui-même.

SECTION 8 : DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

L'ensemble des CGU est déposé auprès de SCP KRIEF ET HOBA - Jacky KRIEF, 28 Rue Palloy, 92110 Clichy et auprès de L'Oréal Suisse SA, Chemin de Blandonnet 10, 1214 Vernier.

L'ensemble des CGU peut être consulté à l'adresse suivante par simple demande par e-mail adressée à styleandcolourtrophy.ch@loreal.com pendant toute la durée du Concours et peut également être transmis gratuitement à toute personne en faisant la demande pendant toute la durée du Concours auprès de l'Organisateur corporatif à l'adresse postale suivante :

LP Style & Colour Trophy
Chemin de Blandonnet 10
Case postale 100
1214 Vernier
Suisse